

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Vista Wegenverf 752

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Vernis à utilisation (non) professionnelle. Pour plus information s.v.p. referez à la fiche technique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

VISTAPAIN T B.V.

**Rue :** Spiegelstraat 17

**Code postal/Lieu :** 2631 RS Nootdorp

**Téléphone :** 0031 (0)70 369 4141

**Telefax :** 0031 (0)70 386 9298

**Contact pour informations :** info@vistapaint.nl

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Nederland NVIC 0031 (0)30274 8888

Uniquement pour informer le personnel médical dans les cas d'intoxications aiguës.

Belgie Antipoisoncenter / Antigifcentrum / Centre Antipoisons / Antigiftzentrum +32 (0) 0 70/245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

FATTY ACIDS, C14-18 AND C16-18 UNSATURATED, TREATED WITH MALEIC ACID

ANHYDRIDE MALÉIQUE ; N°CAS : 108-31-6

##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans disposition.

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49 ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids :  $\geq 10 - < 20$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ACÉTATE D'ÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475103-46 ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 012119486136-34 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids :  $\geq 2,5 - < 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ÉTHYLBENZÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489370-35 ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids :  $\geq 1 - < 2,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

FATTY ACIDS, C14-18 AND C16-18 UNSATURATED, TREATED WITH MALEIC ACID ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976378-19-0000 ; N°CE : 288-306-2

Poids :  $\geq 0,1 - < 0,5$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

ANHYDRIDE MALÉIQUE ; N°CE : 203-571-6; N°CAS : 108-31-6

Poids :  $\geq 0,001 - < 0,1$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Resp. Sens. 1 ; H334 STOT RE 1 ; H372 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1A ; H317

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle

**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### **En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### **En cas de contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau Poudre d'extinction

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Hydrocarbures

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

#### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

### **Pour le nettoyage**

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Mesures de protection**

##### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

##### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.

##### **Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation**

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas vider le récipient avec de la pression. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### **Indications diverses**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

À observer : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

#### **Conseils pour le stockage en commun**

##### **Matières à éviter**

Acide fort Base forte Comburant

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Voir les informations fournies par le fabricant. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites au poste de travail**

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )  
:

Valeur seuil : 500 ppm / 1210 mg/m<sup>3</sup>

Version : 31.01.2018

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )  
:

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 31.01.2018

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

:  
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 31.01.2018

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:  
Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

:  
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

##### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

**Matériau approprié :** Caoutchouc butyle

**Caractéristiques exigées :** imperméable aux liquides.

**Temps de pénétration (durée maximale de port) :** > 10 min Voir les informations fournies par le fabricant.

**Épaisseur du matériau des gants :** 0,7mm

**Modèles de gants recommandés :** Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation. Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Remarque :** Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection corporelle

**Caractéristiques exigées :** antistatique.

**Matériel recommandé :** Fibres naturelles (coton) fibres synthétiques résistantes à la chaleur

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

##### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : Liquide

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

**Couleur :** incolore

### Odeur

comme: Solvants/Dilutions

### Caractéristiques en matière de sécurité

|  |              |      |                       |                  |
|--|--------------|------|-----------------------|------------------|
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b> | ( 1013 hPa ) | >    | 35 °C                 |                  |
| <b>Point éclair :</b>  |              | <    | 21 °C                 |                  |
| <b>Limite inférieure d'explosivité :</b>                       |              | =    | 0,6 Vol-%             |                  |
| <b>Limite supérieure d'explosivité :</b>                       |              | =    | 15 Vol-%              |                  |
| <b>Pression de la vapeur :</b>                                 | ( 50 °C )    | <    | 1100 hPa              |                  |
| <b>Densité :</b>   | ( 20 °C )    | env. | 1,4 g/cm <sup>3</sup> |                  |
| <b>Test de séparation des solvants :</b>                       | ( 20 °C )    | <    | 3 %                   |                  |
| <b>Temps d'écoulement :</b>                                    | ( 20 °C )    | >    | 90 s                  | DIN gobelet 4 mm |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Décomposition exothermique avec formation de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx). suie.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

### **Corrosion**

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénité**

Aucune information disponible.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Aucune information disponible.

### **Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **12.1 Toxicité**

Aucune information disponible.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### **12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Aucune

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### **Élimination du produit/de l'emballage**

##### **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

##### **Autres recommandations de traitement des déchets**

Si le mélange est mélangé à d'autres déchets, son code d'origine ne peut plus s'appliquer, un autre code doit alors être attribué. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales. A partir des renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité, les autorités locales s'occupant des déchets devraient être en mesure de prodiguer des conseils relatifs à la classification des emballages vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Vista Wegenverf 752  
Mise à jour : 05.12.2019  
Date d'édition : 06.12.2019

Version (Révision) : 5.0.0 (4.0.1)

neuf. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Classe(s) :                           | 3   |
| Code de classification :              | F1  |
| Danger n° (code Kemler) :             | 33  |
| Code de restriction en tunnel :       | D/E   |
| Dispositions particulières :          | 640D · LQ 5 I · E 2 · ADR : III (<= 450 l)                    |
| Étiquette de danger :                 | 3   |
| Transport maritime (IMDG)             |   |
| Classe(s) :                           | 3   |
| Numéro EmS :                          | F-E / <u>S</u> -E   |
| Dispositions particulières :          | LQ 5 I · E 2 · IMDG 2.3.2.2 (Groupe d'emballage III <= 450 l) |
| Étiquette de danger :                 | 3   |
| Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |   |
| Classe(s) :                           | 3   |
| Dispositions particulières :          | E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)           |
| Étiquette de danger :                 | 3   |

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

### organiques dans les vernis et peintures

Valeur COV : 426 g/l

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG)

### 16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H312 | Nocif par contact cutané.  |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332 | Nocif par inhalation.  |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Vista Wegenverf 752  
**Mise à jour :** 05.12.2019  
**Date d'édition :** 06.12.2019

**Version (Révision) :** 5.0.0 (4.0.1)

---

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---